

Déclaration liminaire du SNUipp-FSU à la CAPD du 13 avril 2017

Monsieur le Directeur Académique,

Notre travail concernant la première phase du mouvement des personnels qui va avoir lieu aujourd'hui nous a permis de déceler de nombreuses erreurs, dues semble-t-il à des difficultés techniques. Nous espérons que les chaînes que nous vous avons demandées d'étudier pourront donner satisfaction aux collègues dans le respect des règles du mouvement qui ont été fixées.

A propos de ces règles, justement, nous tenions à rappeler en instance, que seule une transparence sans faille nous permet d'effectuer notre travail de représentants des personnels et de répondre aux interrogations des collègues.

Nous vous avons sollicité afin que la rédaction de la circulaire mouvement puisse nous laisser un temps de relecture et nous espérons que vous saurez accéder à notre demande légitime.

Nous déplorons un manque de transparence au niveau de l'octroi des postes adaptés et des allègements de service.

Nous vous avons demandé dans quels délais les collègues ayant sollicité le rectorat à ce titre auraient des réponses lors de notre dernière CAPD.

Vous n'étiez pas en mesure de nous répondre à ce moment là, or les collègues viennent juste de recevoir des courriers leur stipulant les décisions du comité académique d'experts qui s'est tenu le 17 février dernier.

Nous déplorons, pour le bien être de ces collègues qu'aucune nouvelle ne leur ait été donnée à l'issue de cette réunion, réunion à laquelle nous demandons depuis longtemps de pouvoir siéger. Ce qui nous permettrait, à tout le moins de communiquer aux collègues qui sont dans l'attente les résultats d'une commission qui conditionne fortement leurs conditions de travail de l'année suivante.

Nous déplorons aussi que, suite au CTA, la décision de faire partir une collègue en formation CAPPEI ait été annulée. Là aussi, le choix des enseignants qui peuvent bénéficier des départs en formation est de plus en plus opaque. Il y a quelques années, ces départs étaient étudiés dans les instances, les collègues étaient classés en fonction de leur Ags et l'ancienneté de la demande. Il ne nous semble pas qu'avec cette procédure il y ait eu autrefois des collègues formés qui n'aient pas rempli leurs missions dans leur poste ASH. L'administration garde la mainmise sur le choix de tel ou tel collègue et nous ne sommes pas persuadés que cela apporte un plus au bon fonctionnement du service public d'éducation.

De même, nous tenions à rappeler en instance que nous aimerions que le rôle des représentants des personnels dans le choix des départs en formation continue soit réaffirmé, et que vous programmiez une instance dans laquelle ces départs seront étudiés.

Lors de cette 1ère phase, 610 soit 32 % des collègues ont participé et 320 soit 52 % n'obtiennent pas satisfaction. La mobilité des personnels est un droit qui est mis à mal. Cela se confirme aussi au niveau des permutations interdépartementales.

Nous espérons que la phase des permutations manuelles permettra à nos collègues qui en ont fait la demande de changer de département et solutionnera des situations personnelles souvent très difficiles.

Les enseignants n'ont pas à être victimes du manque de postes dans l'éducation nationale.

Le SNUipp-FSU au sein de RESF est engagé depuis 3 semaines auprès de 8 familles qui sont priées de rejoindre la frontière et de quitter le territoire Français.

Au sein de ces familles, des enfants sont scolarisés dans des écoles de Niort, il est tout à fait inadmissible que ces familles aient été mises à la rue sans qu'aucune solution alternative ne leur soit

proposée et que l'état français se dédouanne auprès des milieux associatifs qui palient aux manques. Que dire à nos élèves qui voient tous les jours leurs camarades au sein de l'école ? Bel exemple, à l'heure où nous devons leur parler de déclaration des droits de l'homme et du citoyen, de liberté, d'égalité et de fraternité ?

Dans l'article 3 de la déclaration des droits de l'enfant, il est dit que l'intérêt supérieur de l'enfant doit être une considération primordiale. Laisser ces enfants dormir dans la rue et les priver de tout accès à l'école est donc selon nous une réelle atteinte au principe de fraternité.

Nous continuerons à accompagner ces familles, à les soutenir dans leur recherche d'une vie meilleure, et ce dans la dignité.

En cette période de débats électoraux, les écoles ont été destinataires d'un courrier de Mme la Rectrice sur le « devoir de réserve ». Il nous paraît important de rappeler que les enseignants ont des droits dont celui fondamental, comme tout autre citoyen à la liberté d'expression, et celui de participer aux élections et à la campagne qui les précède.

Le SNUipp-FSU a aussi à cœur de rappeler que seule une réelle priorité à l'éducation nationale permettra d'engendrer les changements nécessaires à notre société. Le projet de notre syndicat s'appuie sur l'expertise des enseignants qui sont chaque jour sur le terrain et qui connaissent mieux que quiconque les besoins dans les classes. Et, comme vous le savez aussi bien que nous, ce n'est pas le port de la blouse ou la levée du drapeau français dans les établissements qui vont permettre d'améliorer les conditions d'apprentissage de nos élèves, mais bien la baisse des effectifs dans les classes, la restauration de RASED complets, une formation initiale et continue de qualité, un allègement des tâches des directeurs ... et cette liste est très loin d'être exhaustive.

Ce sont là autant de propositions construites et constructives que vous pourrez retrouver dans le livre blanc du SNUipp-FSU que nous vous donnons aujourd'hui.